

Parce que l'individu n'est pas une marchandise...

La Sécurité économique et sociale

Pour une société de l'emploi choisi





Imaginons un monde...

- dans lequel il sera plus facile de choisir et de trouver un emploi ;
- où toute personne en emploi, indépendante ou salariée, sera certaine d'avoir une rémunération décente :
- où il sera plus facile d'entreprendre ;
- où il sera possible d'étendre la protection sociale :
- où la pauvreté pourrait disparaître ;
- où l'économie sera plus résiliente ;
- où la croissance ne sera plus le prérequis de l'emploi ;
- où il sera possible de réduire les déficits budgétaires tout en développant les services publics.

C'est possible en mutualisant une partie de la production

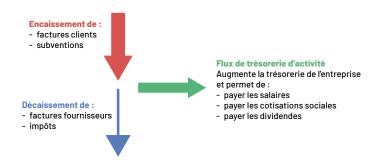
- Chaque entreprise indépendants compris – se voit garantir chaque mois une allocation monétaire fixe par emploi en équivalent temps plein.
- Ces allocations sont financées par l'ensemble des entreprises au travers d'un pot commun dans lequel elles reversent un pourcentage de ce qu'elles ont produit.
- Ce système fonctionne à budget équilibré : la totalité des allocations est égale à la totalité des contributions.

A allocations Pot commun Contribution = % de la richesse produite

Comment fonctionne la Sécurité économique et sociale (SES)?

Une contribution sur la base des FTA

La contribution de chaque employeur est calculée sur la base du flux de trésorerie d'activité (FTA): ce que les entreprises ont encaissé en vendant leur production et en subventions, moins ce qu'elles ont payé à leurs fournisseurs et en impôts.



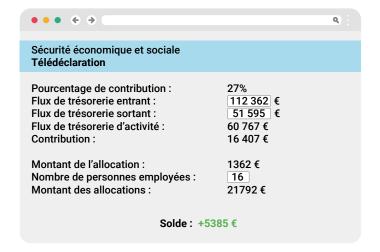
La télédéclaration

À la fin de chaque mois, chaque entreprise déclare, sur un portail informatique, ce qu'elle a encaissé et ce qu'elle a payé. En appliquant un pourcentage sur cette différence, on obtient le montant de sa contribution.

De même, elle déclare le nombre d'emplois en équivalent temps plein qui a permis de réaliser ce flux de trésorerie. Cela donne le montant des allocations auxquelles elle a droit.

Deux cas de figure :

• si la contribution est supérieure aux allocations, elle paie immédiatement cette différence à la caisse ;



• inversement, si les allocations sont supérieures à la contribution, elle recevra cette différence dans les jours qui viendront.

Chiffrage et débat parlementaire

Le montant de l'allocation, et donc le pourcentage de contribution, sera soumis au débat parlementaire. L'allocation doit couvrir une fraction du SMIC total (toutes cotisations incluses). En nous appuyant sur les statistiques de l'Insee et sur un SMIC brut de 1767 euros au 1er janvier 2024, nous obtenons les correspondances suivantes entre différents pourcentages de contribution et montants d'allocations :

| Pourcentage de contribution sur les FTA | Montant de l'allocation emploi |
|---|--------------------------------------|
| 9% | Environ 454€ (25% du coût du SMIC) |
| 18% | Environ 908€ (50% du coût du SMIC) |
| 27% | Environ 1362€ (75% du coût du SMIC) |
| 36% | Environ 1816€ (100% du coût du SMIC) |



Vers l'emploi choisi

Revaloriser les bas salaires et revenus

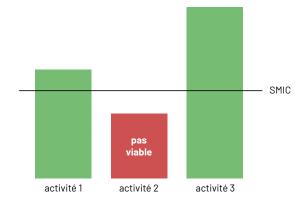
- En mettant hors marché une partie de la production pour la répartir entre les entreprises en fonction du nombre d'emplois, la SES garantit un socle de revenu pour chaque travailleur, indépendamment du comportement économique de son unité de production.
- Ceci permettra la revalorisation immédiate des revenus de nombreux indépendants qui peinent à en tirer un décent de leur activité : agriculteurs, travailleurs ubérisés, etc.
- De même, cela rendra économiquement possible la revalorisation des salaires dans des métiers souvent mal rémunérés : agents de nettoyage, métiers du soin ou de la construction et autres.

Tendre vers le plein emploi

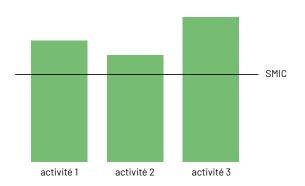
- Tout emploi est une activité, mais toute activité n'est pas un emploi. Ce qui fait d'une activité un emploi est sa capacité à rémunérer correctement celle ou celui qui la pratique.
- En garantissant à toute entreprise une allocation qui couvre une partie du salaire, la SES solvabilise de nombreuses activités qui, sans elle, ne seraient pas capables de générer au moins le salaire minimum à chaque personne employée.
- Si le niveau d'allocation et de contribution est suffisant, le nombre d'emplois proposés permettra d'offrir un emploi à chacune et chacun.

Vers une société de l'emploi choisi

- Avec la SES, une partie du salaire est automatiquement prise en charge par l'ensemble des entreprises. Plus la partie mutualisée sera importante, plus les entreprises seront en mesure de proposer des emplois.
- Un marché de l'emploi plus dynamique offrira plus de choix aux individus, mais aussi une plus grande latitude pour négocier de meilleurs salaires et conditions de travail, l'autonomie et le sens du travail.
- En retour, les entreprises travailleront avec des salariés motivés dans leur emploi.



Richesse produite par individu <u>avant</u> SES



Richesse produite par individu après SES



Faciliter l'initiative économique

Démocratiser l'entrepreneuriat

L'allocation emploi de la SES sera garantie pour tout emploi. Elle sécurisera donc les travailleurs indépendants et les créateurs ou créatrices d'entreprise.

Faciliter les embauches

La SES propose aux entreprises d'échanger quelque chose d'incertain (une partie des flux de trésorerie qui seront générés) contre une allocation par emploi qui est garantie d'avance. Ceci facilitera les décisions d'embauche.

Aider l'investissement

Tout achat lié à un investissement vient en déduction des FTA sur lesquels est calculée la contribution à la SES. Plus une entreprise investit, plus elle sera bénéficiaire nette de la SES et aidée dans ses investissements par les contributions mutualisées de toute l'économie.

Diminuer les besoins en capitaux

En finançant par mutualisation une partie des salaires et des achats des entreprises, la SES diminue les besoins en capitaux des entreprises et par conséquent, de l'économie tout entière.

Développer l'Économie sociale et solidaire

La SES diminue les besoins en capitaux, ce qui facilite le développement de l'Économie sociale et solidaire dans laquelle la démocratie et l'utilité sociale priment sur la rémunération du capital.

Favoriser les emplois verts et les emplois utiles

La sécurisation des embauches permise par l'allocation emploi encouragera le recrutement dans les secteurs à fort besoin d'emplois, qu'il s'agisse des métiers actuels utiles mais mal rémunérés ou de tous les nouveaux métiers qu'exigent la transition écologique et la révolution numérique.





Renforcer la cohésion sociale

Réduire la pauvreté

Le développement des emplois et la revalorisation des bas revenus devrait faire disparaître simultanément le chômage de longue durée ainsi que le phénomène des travailleurs pauvres et précaires.

Rendre l'économie plus résiliente

Lorsqu'une entreprise entre en difficulté, une réaction première consiste à alléger la masse salariale et à licencier. Avec la SES, l'entreprise sera incitée à maintenir ses effectifs, car elle conservera le bénéfice de l'allocation tout en étant moins sollicitée sur la contribution puisque son FTA diminuera.

Sortir de l'injonction de croissance

La croissance a toujours été présentée comme un prérequis pour le plein emploi. La SES sera capable de tendre vers cet objectif indépendamment de la croissance de l'économie, car elle réalisera des transferts entre entreprises pour garantir à tous et à toutes au moins le salaire minimum.

Rétablir des marges de manœuvre pour nos services publics

Repenser les politiques de l'emploi

Les politiques de l'emploi sont essentiellement fondées sur des baisses de charges, or l'État est aujourd'hui surendetté. Une allocation financée par la mutualisation interentreprises ouvrira des pistes pour reconsidérer les aides à l'emploi et libérer des ressources pour les budgets publics.

Revenir sur les exonérations de cotisations sociales

Les exonérations de cotisations sociales coûtent aujourd'hui 88 milliards d'euros aux budgets publics tout en produisant un effet de trappe à bas salaires. En augmentant l'allocation, la SES est capable d'annuler tout effet négatif sur l'emploi d'une augmentation du SMIC et, donc, de ses cotisations sociales.

Diminuer le recours aux minima sociaux

L'État dépense énormément pour le RSA (15 milliards d'euros), la prime d'activité (10 milliards d'euros) et les aides sociales. Ces aides sont, certes, indispensables à la cohésion sociale, mais la mise en place de la SES permettra d'en diminuer le recours au bénéfice des budgets publics sans diminuer les revenus de leurs ayants droit.

Redonnons un sens collectif à notre société

Il y a urgence!

- La montée de la pauvreté et l'accroissement des inégalités menacent les fondements mêmes de nos démocraties.
- La prise en compte de l'environnement dans nos choix économiques ne pourra s'engager que dans le cadre d'une cohésion sociale renforcée.
- L'action économique de l'État est de plus en plus menacée à cause de son endettement massif.

Cette proposition est tout sauf utopique

- Cette proposition prend acte de l'économie de marché telle qu'elle existe actuellement, avec ses lois, ses règlements et ses services publics.
- Cependant, elle estime que la rémunération du travailleur ne peut pas se résumer à la valeur marchande qu'il produit, car l'individu n'est pas une marchandise.
- La SES introduit un élément nouveau : une partie de la rémunération sera garantie hors marché et l'autre restera déterminée par des mécanismes marchands.
- Ce dispositif s'inscrira pleinement dans le jeu démocratique : le montant de l'allocation sera régulièrement débattu au parlement. Il pourra être revu à la hausse comme à la baisse.
- Il sera possible d'expérimenter le dispositif par une allocation faible au démarrage pour constater les premiers résultats.
- Il y a un siècle, la protection sociale était vue comme une utopie. Pourtant, la Sécurité sociale a été instaurée en 1946 dans une période difficile.

Mais elle changera beaucoup de choses :

- l'assurance de ne plus être dans la misère et la possibilité de choisir son emploi;
- une plus grande égalité dans la société;
- une démocratisation de l'entrepreneuriat ;
- un renforcement de la protection sociale ;
- des services publics en corrélation avec nos attentes;
- une transition écologique concertée, rendue possible par cette nouvelle cohésion sociale.

Rejoignez l'ALSES!

Regroupons-nous sans plus attendre!

- La mise en œuvre de ce dispositif suppose qu'une proposition de loi instituant ce régime soit votée par le Parlement.
 - Une fois adoptée, il nous faudra recruter les fonctionnaires qui auront en charge de construire l'infrastructure informatique et financière de ce système.
 - La montée en puissance de ce dispositif se fera sur plusieurs années.





L'Association pour une Loi de Sécurité Économique et Sociale (ALSES) est née en 2023 de l'initiative d'un collectif citoyen engagé pour œuvrer à une économie qui serve le bien commun.

L'association est totalement indépendante et financée à 100 % par les contributions de ses membres.

Sa vocation est de dialoguer avec les partis et mouvements politiques afin que ce projet puisse être transcrit en proposition de loi susceptible d'être adoptée par le Parlement.

> www.loi-ses.org contact@alses.org







